

URA-UNB/ORSTOM

B.P.: 03-1665
Cotonou Bénin

LA RUE, ESPACE PARTAGÉ:
NATIONAUX ET IMMIGRÉS DANS L'ÉCONOMIE
DE LA DÉBROUILLARDISE À COTONOU

DOCUMENT N° 20

Novembre 1995

Par:

Adrien C. DOSSOU-YOVO

URA-UNB/ORSTOM
B.P.: 03-1665
Cotonou Bénin

LA RUE, ESPACE PARTAGÉ:
NATIONAUX ET IMMIGRÉS DANS L'ÉCONOMIE
DE LA DÉBROUILLARDISE À COTONOU

DOCUMENT N° 20

Novembre 1995

Par:

Adrien C. DOSSOU-YOVO

Les migrations en direction du Bénin revêtent deux formes: la première forme qu'on pourrait qualifier de formelle ou de normative est constituée des individus qui entrent sur le territoire national suivant les normes définies par les services compétents de l'immigration. La seconde forme, informelle ou tout simplement "clandestine", comprend une foule de migrants venant des pays voisins à la recherche d'un mieux-être. A défaut de grands centres agricoles ou miniers pouvant les accueillir (comme c'est le cas en Côte d'Ivoire et autrefois au Ghana), ces immigrants s'installent de préférence dans les grandes villes où ils se débrouillent pour survivre. La rue et ses abords immédiats deviennent dès lors pour eux, mais également pour des nationaux, un espace privilégié pour tirer les ressources de l'existence.

Le présent article se propose d'identifier les déterminants de l'essor des activités de rue, de déterminer la place qu'y tiennent les immigrants et enfin de définir les contours et les problèmes de la cohabitation entre immigrants et nationaux.

Les déterminants de l'essor des petits métiers de rue

Le développement spectaculaire des petits métiers de rue à Cotonou tient fondamentalement à deux ordres de facteurs: la montée du chômage urbain du fait de la crise économique (facteur interne) et l'immigration ouest-africaine (facteur externe)

Crise économique et activités de rue

A l'instar de la plupart des pays africains, le Bénin traverse depuis plus d'une décennie une période de crise. A partir du début des années '80, le pays a connu plusieurs années de croissance économique très faible ou négative. Les difficultés économiques ont conduit, dans un premier temps, au gel du recrutement dans la fonction publique (depuis 1987). Par la suite, et les difficultés économiques persistant, l'économie est mise en 1989 sous contrôle des institutions monétaires internationales (F.M.I. et Banque Mondiale) qui appliquent des Programmes d'Ajustement Structurel (P.A.S.) en vue de rétablir les grands équilibres financiers, monétaires et économiques. Le Programme d'ajustement structurel imposa au pays le retour à la rigueur budgétaire et financière, la suppression des subventions et le désengagement de l'Etat des secteurs de production économique. L'objectif visé, à travers ces différentes mesures, est de corriger les déséquilibres structurels du fonctionnement de l'économie. Il paraît hâtif, dans le contexte actuel, de mesurer l'impact réel du programme de restructuration économique appliqué. En revanche, il est évident que la mise en oeuvre de ces mesures a engendré des effets sociaux graves: le renchérissement des prix des produits de base, dû à l'ouverture de l'économie et sa soumission aux lois du marché d'une part, les licenciements massifs des travailleurs des secteurs public et para-public d'autre part. Ainsi, à la fin de l'année 1992, on note près de 4200 départs volontaires de la fonction publique (sur les 12000 prévu, soit 24% des 50000 employés de l'administration centrale. En outre 15000 agents des entreprises publiques et para-publiques avaient été licenciés

suite aux liquidation, privatisation et compression de personnels auxquels s'ajoutent le licenciement de quelques 600 agents sur les 3300 que comptent les Centres d'Action Régional pour le Développement Rural (CARDER).

La mise en œuvre du PAS s'est accompagnée donc d'une explosion du chômage. Les résultats des trois enquêtes "Suivi des caractéristiques et comportement des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel" réalisées par le PNUD en 1990, 1992 et 1993 sont assez révélateurs à ce sujet. Les différents indicateurs de la situation de l'emploi sont mentionnés dans le tableau suivant.

Tableau 1: Evolution du chômage urbain au Bénin.

Indicateurs ¹	1990	1992	1993
Chômage déclaré	24,5	13,0	10,1
Chômage réel	13,1	8,4	6,3
Sous-emploi	19,1	18,6	21,5
Sous-emploi global	32,3	27,1	27,8

Source: INSAE-PNUD: ELAM 1, 1990, ELAM 2, 1992 et ELAM 3, 1993 adapté par nous.

Les résultats contenus dans ce tableau mettent en évidence deux faits: un taux élevé de chômage déclaré et de sous-emploi, lié aux effets de la crise économique et une nette tendance à la baisse du taux de chômage entre 1990 et 1993. Ainsi, sur 400 ménages enquêtés (2567 individus), on a

¹ Définition des indicateurs utilisés

Taux de chômage réel : ratio du nombre de personnes s'étant déclarés sans travail et n'ayant perçu aucun revenu, à la population de référence. Dans le cas des ménages, cette population de référence est constituée par les seuls chômeurs.

Taux de sous-emploi : ratio du nombre de personnes ayant perçu une rémunération inférieure à 10 000 F CFA par mois (qu'elles aient déclaré travaillé ou non) à la population de référence.

enregistré 933 actifs, soit un taux d'activité de 36,4%. Le taux de chômage déclaré est de 10,1%. Pour l'échantillon suivi, ce même taux calculé en 1990 donne 24,5%. Le taux de chômage élevé observé en 1990 traduit l'extrême "proximité" des mesures d'ajustement structurel (licenciements, libéralisation des prix, gel des fonds dans les banques,...). En 1992, le taux de chômage tombe à 13%. Les résultats de ces enquêtes indiquent donc une tendance au recul du chômage ce qui peut paraître suprenant dans un contexte de crise économique aiguë.

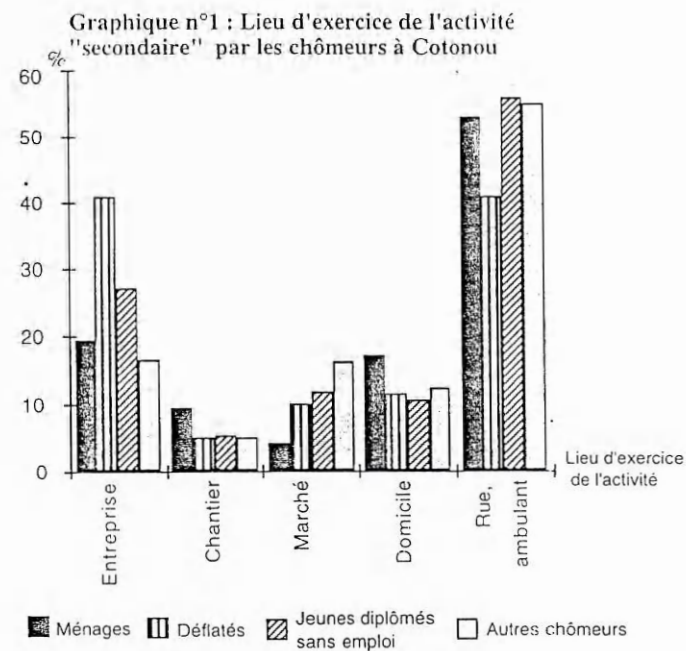
Si la baisse du taux de chômage et, par conséquent, la hausse du taux d'activité traduit une création d'emplois, la question que l'on se pose est celle de savoir l'origine de ces emplois. Autrement dit, lequel du secteur moderne et du secteur dit informel a généré des emplois durant la période considérée?

La question posée ci-dessus trouve une réponse dans les résultats des mêmes enquêtes du PNUD. Entre 1990 et 1993, la création d'emplois dans le secteur formel est très faible voire nulle si l'on considère la fonction publique. De surcroît, il y a eu, comme nous avons essayé de le montrer plus haut, de nombreuses suppressions d'emplois. Ainsi, en 1990, un peu plus de 25% de la population occupée travaillait dans le secteur moderne de l'économie. Cette proportion est tombée à 15% en 1992 et à 14% en 1993. Le mouvement de "glissement" des actifs de la situation de chômage vers celle d'exercice d'une activité s'est donc opéré principalement vers le secteur "informel". Aujourd'hui, plus de 6/7 des emplois urbains contre 3/4 en 1990 et 5/6 en 1992, se créent dans le secteur "informel" et assimilés. Le

taux d'emploi dans le secteur informel a évolué de 69,50% en 1990 à 84,4% en 1992 et un peu plus en 1993.

La crise économique a donc renforcé le secteur informel par le transfert vers ce dernier d'une part considérable de la demande des produits et des actifs du secteur dit moderne.

L'essor des activités de rue apparaît en particulier dans le mode d'exercice de l'activité secondaire par les chômeurs que présente le graphique suivant.



Source : INSAE-PNUD, ELAM 1, 1990, ELAM 3, 1993

Ce graphique indique bien qu'entre 1990 et 1993 la rue est devenue le lieu de prédilection où déflatés, jeunes diplômés sans emploi, descolarisés, fonctionnaires, immigrés et autres actifs gagnent leur vie. Les activités de rue, composante essentielle du secteur "informel" constituent aujourd'hui une source importante de travail et de revenu pour une frange importante de la population. Elles ne sont plus réservées aux seuls marginaux et chômeurs mais deviennent l'affaire de tous. Même bon nombre de fonctionnaires se livrent à ces petites activités de rue pour pouvoir "joindre les deux bouts" du fait du bas niveau des salaires en distorsion évidente avec le coût de la vie.

Une autre confirmation de l'essor des petites activités urbaines est apportée par les travaux du Programme d'Etudes et d'Enquêtes sur le Secteur Informel (PEESI) réalisés au mois de Mars 1992. Selon lesdits travaux, les activités semi-sédentaires et les activités ambulantes (considérées comme informelles)² représentent 60275 unités sur un total de 73739 unités soit 81,75% de l'ensemble des activités économiques de la ville. Ces mêmes travaux apportent un détail très intéressant sur l'âge de ces unités économiques : plus de 3 unités sur 4 (75,7%) recensées ont moins de 3 ans d'existence. Dès qu'on prend en compte les unités créées durant les 5 dernières années, on dénombre plus de 90 % des unités économiques.

Il apparaît donc clairement que la rue est devenue le recours presque exclusif des nationaux qui se retrouvent au chômage pour différentes raisons.

² Signalons que le degré d'informalité des activités est défini ici par rapport à critères comme l'inscription au registre de commerce, l'inscription à l'Office Béninois de Sécurité Sociale (OBSS), la taille et la tenue d'une comptabilité moderne.

L'immigration ouest-africaine et l'essor des métiers de rue

D'un autre côté, en raison de son histoire et de sa géographie (position charnière entre les régions soudanienne et côtière), le Bénin accueille chaque année un important flux de migrants ouest-africains. A partir de la deuxième moitié des années 80, le mouvement a connu une accélération liée à une certaine recomposition du champ migratoire en Afrique de l'Ouest. En effet, le Nigéria et le Ghana qui avaient constitué jusque-là les principaux pôles d'attraction des migrants de la sous-région ont vu progressivement, mais fermement, se transformer leur identité migratoire du fait des crises économiques et des campagnes sur "le danger de l'étranger". Le Ghana, hier pays d'immigration, devient de plus en plus un pays d'émigration; l'image du Nigéria, pays d'accueil convoité, est réellement altérée par les vagues d'expulsions massives et brutales" (N. ROBIN 1992).

Après le déclin de ces deux pôles, la Côte d'Ivoire, considérée comme jouissant encore d'une prospérité encore relativement stable, s'affirme alors comme principal pôle d'immigration. Mais depuis la fin des années '80, les difficultés économiques de la Côte d'Ivoire s'aggravent sans cesse en raison de la baisse des revenus procurés par l'économie de plantation et, peut-être aussi, des incertitudes des lendemains politiques. Il se développe de plus en plus dans ce pays des attitudes xénophobes qui altèrent son image.

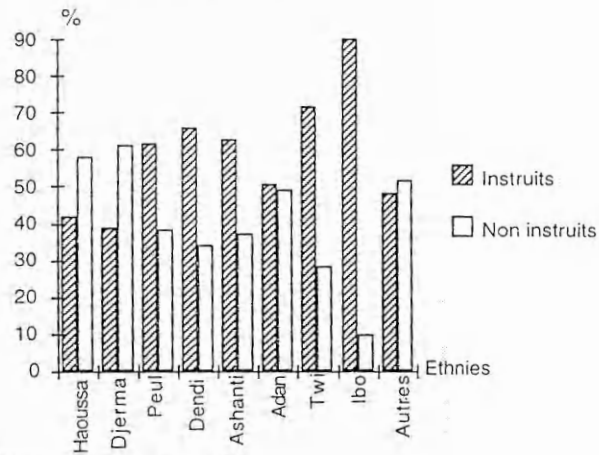
Dans cette recomposition du champ migratoire, une partie non négligeable des flux traditionnellement destinés à ces pôles est dirigée vers des pays économiquement plus pauvres mais plus "sécurisants" aux plans social et

politique. C'est justement le cas du Bénin. Ce dernier, par exemple, a récupéré une bonne partie des centaines de milliers de ressortissants ouest-africains expulsés du Nigéria en 1983 et 1985.

Les immigrants considérés ici ont pour la plupart un faible niveau d'instruction et de qualification professionnelle. Les résultats de l'enquête que nous avons menée en 1993-1994 sur 200 immigrants ouest africains employés dans les petites activités de rue à Cotonou apportent des indications intéressantes sur le profil scolaire et professionnel des immigrants. Selon cette enquête environ 52% des immigrants enquêtés déclarent n'avoir jamais été à l'école contre 48% qui ont suivi une instruction formelle. Cependant, à côté de ce schéma général, il faut signaler au passage des spécificités suivant les pays d'origine et en particulier suivant l'ethnie. Ainsi la plupart des immigrants en provenance du Niger (Haoussa, Djerma, Peul) ne sont jamais allés à l'école³. Par contre, les immigrants ghanéens sont plus nombreux à avoir suivi une formation formelle, Comme l'indique le graphique ci-après

³ Ces statistiques ne prennent pas en compte l'éducation reçue dans les écoles coraniques

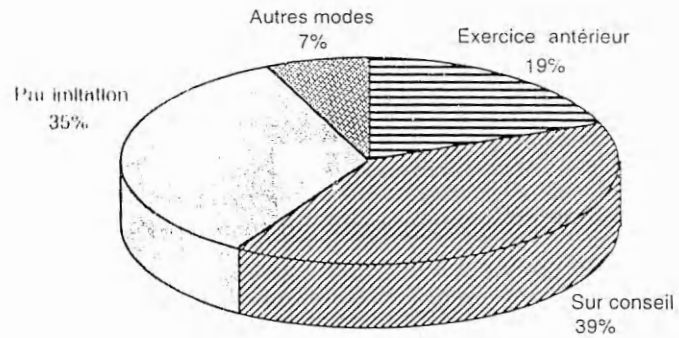
Graphique n° 2 : Niveau d'instruction des immigrés du secteur informel à Cotonou



Source: Enquête personnelle

Pour ce qui concerne la qualification professionnelle, au total 74,5% des immigrés n'ont appris aucun métier contre seulement 25,5% qui ont eu cette chance. L'apprentissage se fait sur le tas dans le secteur non structuré ou pour certains (c'est le cas de certains Ghanéens) sur les bancs de l'école. On le voit bien, des métiers de ce type ne confèrent pas à leurs apprenants une grande qualification. Cette faiblesse de qualification des immigrés se confirme dans une certaine mesure par le mode d'insertion dans les petits métiers de rue.

Graphique n° 3 : Modes d'insertion dans les petits métiers de rue à Cotonou



On déduit du graphique ci-dessus que, d'une façon générale, l'accès aux petits métiers de rue dépend plus de facteurs extérieurs au pratiquant que de sa qualification professionnelle. En effet, 19% seulement sont parvenus à l'activité qu'ils exercent lors de l'enquête par expérience antérieure. En revanche, 74,5% se retrouvent dans ces activités grâce à des facteurs qui échappent à leur qualification professionnelle: sur conseil de quelqu'un ou par simple imitation. Ceci dénote encore une fois de la facilité d'insertion qu'offrent ces genres d'activités.

Les possibilités d'emplois salariés dans le pays d'accueil étant extrêmement limitées "pour l'immigré, la création de son propre emploi constitue dans la majorité des cas la seule solution pour obtenir des revenus en ville" (V. DUPONT et E. DUREAU, 1988). L'absence de qualification professionnelle réduit davantage les chances d'insertion

socio économique de l'immigré. Le secteur informel demeure alors son seul recours. Parfois l'immigré prend des initiatives originales qui finissent par "séduire" les autochtones. C'est le cas, entre autre, du cirage de chaussures et de la couture ambulante, types de métiers qui n'étaient pas connus au Bénin avant 1985.

La rue devient alors l'espace où autochtones descolarisés, diplômés sans emplois et déflatés... et immigrés se livrent à une véritable lutte pour la survie. Il serait intéressant dans ces conditions de savoir la place de chaque communauté dans les activités de rue ?

Autochtones et immigrés dans les métiers de rue à Cotonou

Pour déterminer la place respective de chacune des deux communautés dans les activités de rue, j'ai effectué le recensement le long de certaines rues jugées représentatives. Pour choisir ces rues, je suis parti, dans un premier temps, du constat que le secteur ouest de la ville de Cotonou présente un réseau viaire nettement plus développé que le secteur Est. Aussi, les principaux supports spatiaux des activités informelles (grands carrefours, centres commerciaux) sont-ils quasi inexistant à l'Est de la ville (voir carte n°1).

C'est pourquoi les activités de rue sont beaucoup développées dans le secteur Ouest. Pour ces diverses raisons, nous avons privilégié le recensement à l'Ouest de la ville. Au total, 6 rues ont été choisies en fonction de leur taille, de l'importance du trafic, et de la situation géographique, partant de l'hypothèse que l'importance des activités de rue est proportionnelle à ces variables. Suivant ces critères, les rues suivantes ont été choisies:

Tableau n° 2 : Les rues de l'échantillon d'enquête

Rues choisies	Critères de choix		
	Emprise	Intensité du trafic journalier ⁴	Situation
Av. Delorme	20m	-----	Zone commerciale
Av. Steinmetz	40 m	56 361 (11,69% du trafic) 1ère par ordre d'importance	Quartiers centraux
Bd. Saint Michel	40 m	53 205 (11,03% du trafic)	Quartiers centraux
Av. de la République	30 m	38 861 (8,06)	Quartiers centraux et péricentraux
Rue Avana	20 m	-----	Quartiers péricentraux et périphériques
Av. de la Francophonie	20 m	-----	Quartiers péricentraux et périphériques

Pour mieux comprendre la situation des rues choisies, faisons-en un tour rapide.

Les avenues Pierre Delorme et Mgr Steinmetz

Ces deux rues traversent des quartiers jadis péricentraux mais qui sont devenus centraux avec la croissance démographique et l'extension de la ville. La zone commerciale s'est également étendue. Ces voies sont bordées par des magasins, des maisons de commerce, des compagnies de transport etc... Très animées le jour, ces voies se vident le soir, ne retenant que les concierges et les gardiens (avenue Delorme en particulier).

Le boulevard St Michel et l'avenue de la République

Ces voies traversent des quartiers centraux péricentraux. Le phénomène décrit plus haut s'observe également ici (boulevard St Michel) mais la fonction résidentielle y est encore importante. Les voies étant bien aménagées et, sans doute, la proximité du centre commercial expliquent l'installation du commerce de luxe qui tend à se développer.

⁴ Direction des Transports Terrestres, 1989

La rue Avana (2300m)

Elle part de la station Sikècodji, passe devant la circonscription urbaine de Cotonou, traverse des quartiers périphériques populaires à caractère très hétérogène. Cette rue est animée de jour comme de nuit, avec la différence que la gamme d'activité de nuit est peu variée, la restauration étant l'activité principale à ce moment.

La route des pêches

Elle est débaptisée avenue de la francophonie (3000m), section reliant Houéyiho à Fidjrossè-Centre. Elle traverse aussi des quartiers populeux périphériques comme la précédente, mais ici, certains quartiers sont en voie de densification, ce qui explique la faiblesse des activités de rue.

Cette description sommaire des rues choisies dans l'échantillon étant faite, il faut préciser que la quantification des activités, s'est limitée au niveau inférieur des activités informelles qui traduit le mieux, le concept de petits métiers de rue. En effet on distingue deux catégories de pratiquants de métiers de rue: ceux qui sont plus ou moins sédentaires, qui ont un emplacement plus ou moins fixe sur le trottoir et ceux qui se promènent dans les rues à la recherche de la clientèle dans les quartiers. Nous appellerons les premiers, les semi-sédentaires et les second, les ambulants

Une analyse de l'impact des immigrés sur le secteur informel de Cotonou doit partir d'une démarche sectorielle avant d'aboutir à des généralisations. Les secteurs considérés ici, sont l'artisanat de production (sa composante semi-sédentaire), le commerce en particulier ses composantes semi-sédentaire et ambulante, ou encore ce qu'on pourrait appeler le petit commerce et enfin, le secteur des services.

Tableau n° 2 : Les rues de l'échantillon d'enquête

Rues choisies	Critères de choix		
	Emprise	Intensité du trafic journalier ⁴	Situation
Av. Delorme	20m	-----	Zone commerciale
Av. Steinmetz	40 m	56 361 (11,69% du trafic) 1ère par ordre d'importance	Quartiers centraux
Bd. Saint Michel	40 m	53 205 (11,03% du trafic)	Quartiers centraux
Av. de la République	30 m	38 861 (8,06)	Quartiers centraux et péricentraux
Rue Ayana	20 m	-----	Quartiers péricentraux et périphériques
Av. de la Francophonie	20 m	-----	Quartiers péricentraux et périphériques

Pour mieux comprendre la situation des rues choisies, faisons-en un tour rapide.

Les avenues Pierre Delorme et Mgr Steinmetz

Ces deux rues traversent des quartiers jadis péricentraux mais qui sont devenus centraux avec la croissance démographique et l'extension de la ville. La zone commerciale s'est également étendue. Ces voies sont bordées par des magasins, des maisons de commerce, des compagnies de transport etc... Très animées le jour, ces voies se vident le soir, ne retenant que les concierges et les gardiens (avenue Delorme en particulier).

Le boulevard St Michel et l'avenue de la République

Ces voies traversent des quartiers centraux péricentraux. Le phénomène décrit plus haut s'observe également ici (boulevard St Michel) mais la fonction résidentielle y est encore importante. Les voies étant bien aménagées et, sans doute, la proximité du centre commercial expliquent l'installation du commerce de luxe qui tend à se développer.

⁴ Direction des Transports Terrestres, 1989

La rue Avana (2300m)

Elle part de la station Sikècodji, passe devant la circonscription urbaine de Cotonou, traverse des quartiers périphériques populaires à caractère très hétérogène. Cette rue est animée de jour comme de nuit, avec la différence que la gamme d'activité de nuit est peu variée, la restauration étant l'activité principale à ce moment.

La route des pêches

Elle est débaptisée avenue de la francophonie (3000m), section reliant Houéyiho à Fidjrossè-Centre. Elle traverse aussi des quartiers populeux périphériques comme la précédente, mais ici, certains quartiers sont en voie de densification, ce qui explique la faiblesse des activités de rue.

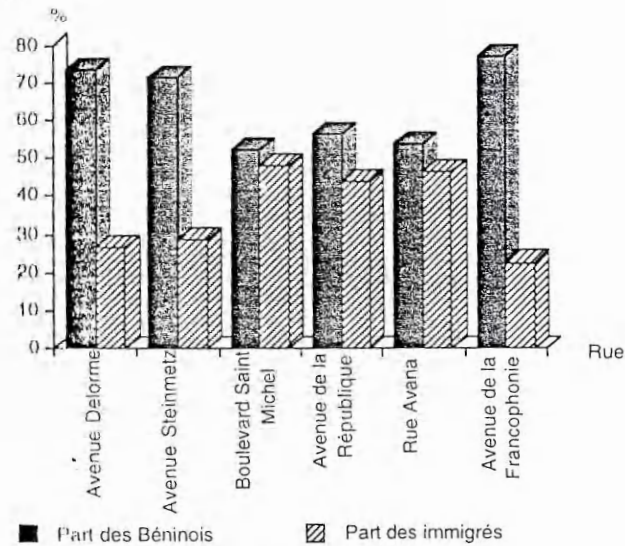
Cette description sommaire des rues choisies dans l'échantillon étant faite, il faut préciser que la quantification des activités, s'est limitée au niveau inférieur des activités informelles qui traduit le mieux, le concept de petits métiers de rue. En effet on distingue deux catégories de pratiquants de métiers de rue: ceux qui sont plus ou moins sédentaires, qui ont un emplacement plus ou moins fixe sur le trottoir et ceux qui se promènent dans les rues à la recherche de la clientèle dans les quartiers. Nous appellerons les premiers, les semi-sédentaires et les second, les ambulants

Une analyse de l'impact des immigrés sur le secteur informel de Cotonou doit partir d'une démarche sectorielle ayant d'aboutir à des généralisations. Les secteurs considérés ici, sont l'artisanat de production (sa composante semi-sédentaire), le commerce en particulier ses composantes semi-sédentaire et ambulante, ou encore ce qu'on pourrait appeler le petit commerce et enfin, le secteur des services.

Bénois et immigrants dans l'artisanat de production

Dans ce secteur, les immigrants sont, d'une manière générale faiblement représentés. Environ 28 personnes sur cent exerçant des activités de production artisanale sont des immigrants. Mais cette moyenne cache mal des disparités spatiales observables dans la ville. Ainsi, dans les rues des quartiers péricentraux, près de la moitié des activités est contrôlée par les immigrants. En revanche dans les quartiers centraux, la part des immigrants est beaucoup plus faible, avec environ 25% des activités en moyenne.

Graphique n°4: Bénois et immigrants dans l'artisanat de production



La faible représentation des immigrants dans ce sous-secteur découle d'abord du fait qu'il est en général la moins

développée de toutes les composantes du secteur informel. Trois raisons sous-tendent la faible représentation de l'artisanat de production dans l'ensemble des activités de rue. D'abord, l'exercice de ces activités nécessite une sédentarisation minimale de la part des pratiquants. Seulement, il est très difficile de trouver un emplacement dans les quartiers centraux et péri-centraux et même s'ils parvenaient à obtenir un, la redevance à payer au propriétaire et les dépenses à engager pour construire un abris découragent beaucoup de candidats. Le tableau ci-après indique la valeur locative des terrains dans la ville de Cotonou.

Tableau n° 3: Variation spatiale du prix des terrains

Zones	Quartiers	Prix FCFA au m ²
Zone 1 Centre ville et zones résidentielles	Ganhi, OCBN, Cocotiers, Patte d'oie, Haie-vive, Missébo, Nouveau pont, Scoua-gbété, Guincomey, Zongo	15 000 à 30 000
Zone 2 Quartiers populaires centraux	Dantokpa, Saint-Michel, Gbégamey, Cadjéhoun, Jéricho, Aidjèdo, Akpakpa-centre	10 000 à 20 000
Zone 3 Cotonou Nord et Akpakpa	Gbédjromédé, Sainte-Rita, Cadjéhoun, Vèdoko, Ayéfadawdjè, Sègbèya, Akpakpa Dodomey, quartier JAK, Sodjèatimè, PLM, UKES	5 000 à 12 500
Zone 4 Périphérie Est et Ouest	Zogbo, Midédji, Kouhounou, Kindonou, Mènontin, Cité vie nouvelle, Sénadé, Suruléré, Dandji, Avotrou, Zindjanaho, PK 6	4 000 à 8 000
Zone 5 Périphérie Nord et zones marécageuses	Ladji, Vossa, Hlacomey, Aghato, Aghondjèdo, Minontchou, Gankpodo, Yènwà, Tchankpamey	3 000 à 5 000

Source: Expertises immobilières pour le projet RFU, Avril 1993 (Agence PLANURBA) in *Enquête permanente du secteur urbain au Bénin*

Ensuite, l'exercice de telles activités nécessite certains équipements dont l'acquisition est souvent hors de leur portée, vu la catégorie sociale et donc, le pouvoir d'achat généralement bas des individus concernés. Enfin, l'exercice des métiers de l'artisanat de production exige une certaine

qualification ou tout au moins un certain savoir-faire que très peu de gens possèdent.

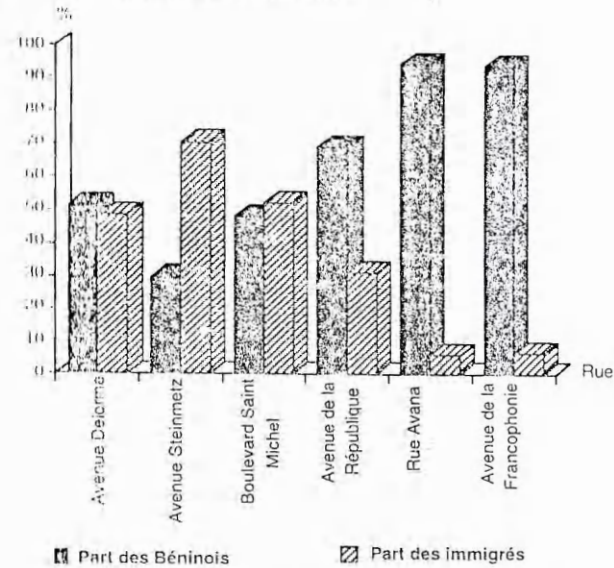
Dans le secteur de la distribution, la situation paraît différente.

Béninois et immigrés dans le petit commerce à Cotonou

Le petit commerce peut être considéré comme le circuit inférieur du secteur de la distribution. Dans ce sous-secteur on note plutôt une prééminence des immigrés. Mais il y a aussi de fortes disparités s'observent suivant le niveau considéré (semi-sédentaire ou ambulant) d'une part, et le secteur géographique (quartiers centraux, péricentraux et périurbains) d'autre part.

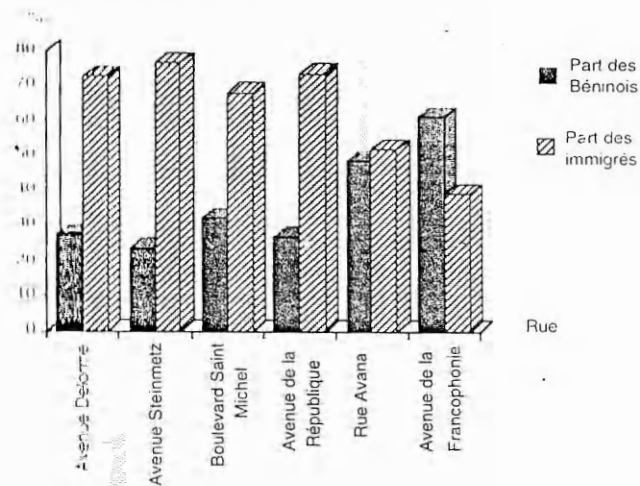
De ce point de vue, si nous considérons le niveau intermédiaire que constituent les activités semi-sédentaires, on note une présence toujours forte des nationaux qui contrôlent en moyenne environ 70% de l'ensemble des activités dudit niveau. Mais en poursuivant l'analyse, on s'aperçoit que dans le centre-ville, 57% des unités recensées appartiennent à des immigrés ghanéens, nigériens et nigériens surtout. Par contre, dans les quartiers périurbains, la part des immigrés est quasi négligeable (voir graphique ci-après).

Graphique n°5 : Béninois immigrés dans le sous-secteur semi-sédentaire de la distribution



Pour ce qui est du niveau inférieur du petit commerce, c'est-à-dire celui des vendeurs ambulants, la prééminence des immigrés est encore plus évidente. Ces derniers contrôlent en moyenne plus de 67% des activités ambulantes. Dans les quartiers centraux ou péri-centraux la présence des immigrés est encore plus écrasante (72%) alors qu'elle n'est que de 45% dans les quartiers périphériques de la ville comme le montre le graphique ci-après.

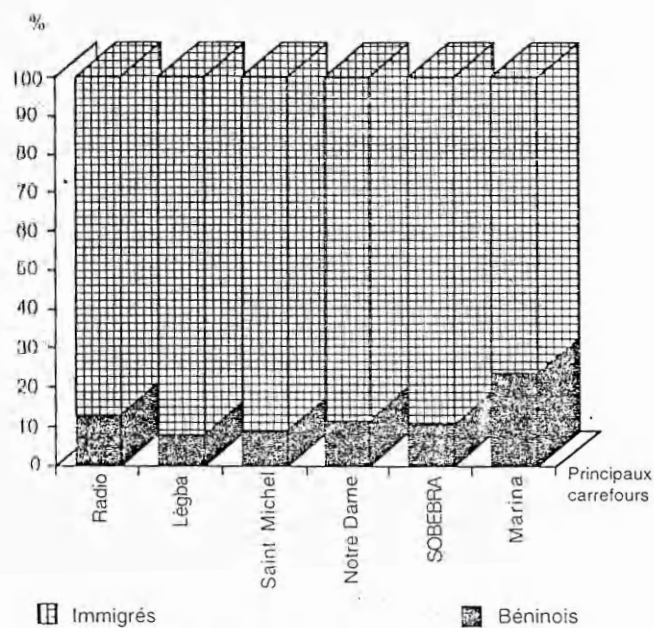
Graphique n° 6 : Béninois et immigrants dans le secteur ambulants de la distribution



Ce rôle prépondérant des immigrants dans le petit commerce s'observe encore plus nettement aux principaux carrefours de Cotonou. En effet, les principaux carrefours de Cotonou, en particulier, ceux munis de feux de signalisation, donnent lieu à de véritables marchés ambulants qui proposent des produits de toute sorte. Aussi ces espaces deviennent-ils porteurs d'œuvres de plus en plus grands aussi bien pour les autochtones que pour les immigrants. Une enquête de dénombrement que nous avons menée en 1993 sur l'origine des vendeurs à la sauvette aux carrefours de Cotonou a révélé qu'en moyenne 360 personnes étaient impliquées dans la vente à la sauvette à nos principaux carrefours dont 316 immigrants ouest africains

soit près de 88% de l'ensemble contre seulement 44 béninois représentant 12% des vendeurs à la sauvette. Par carrefour, on compte en moyenne 53 immigrants pour 8 nationaux vendeurs à la sauvette, (voir graphique ci-après)

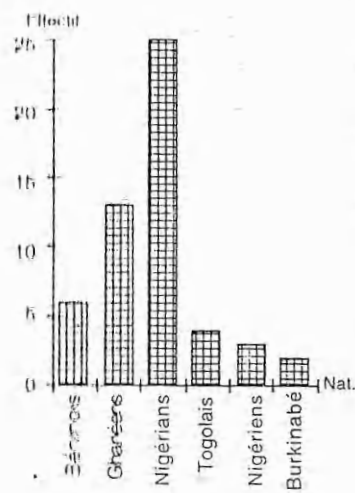
Graphique n° 7: Nationaux et immigrants aux principaux carrefours de Cotonou



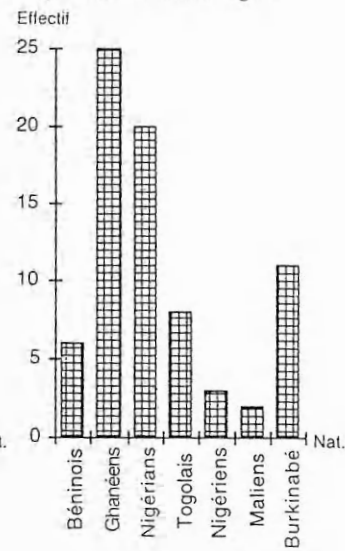
En poussant l'analyse plus loin, et en s'intéressant aux diverses nationalités représentées dans la vente à la sauvette par carrefour on obtient la distribution suivante traduite par les graphiques ci-après

Graphiques n°s 8,9,10,11,12 et 13 : Nationalités des vendeurs à la sauvette aux principaux carrefours de Cotonou

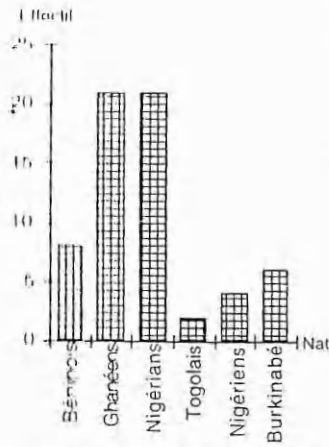
Graph 8 : Au carrefour Saint Michel



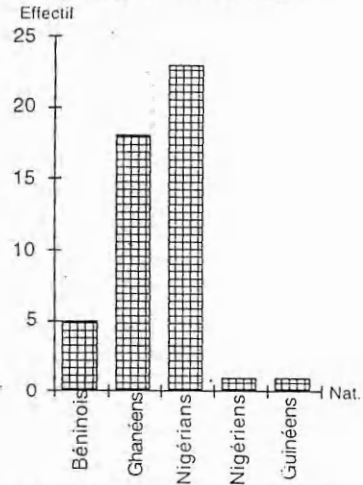
Graph 9 : Au carrefour Lègba



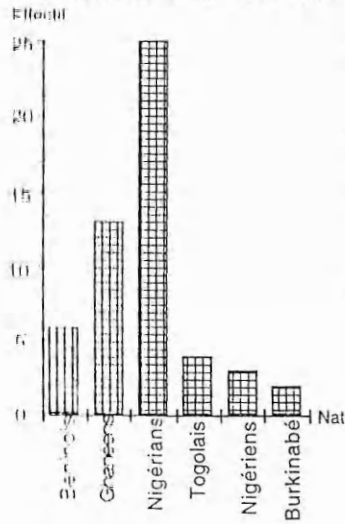
Graph 10 : Au carrefour Radio



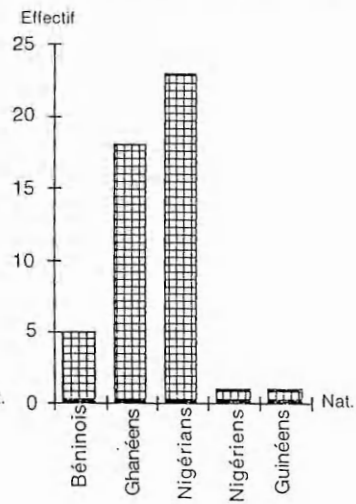
Graph 11 : Au carrefour Marina



Graph 12 : Au carrefour Notre Dame

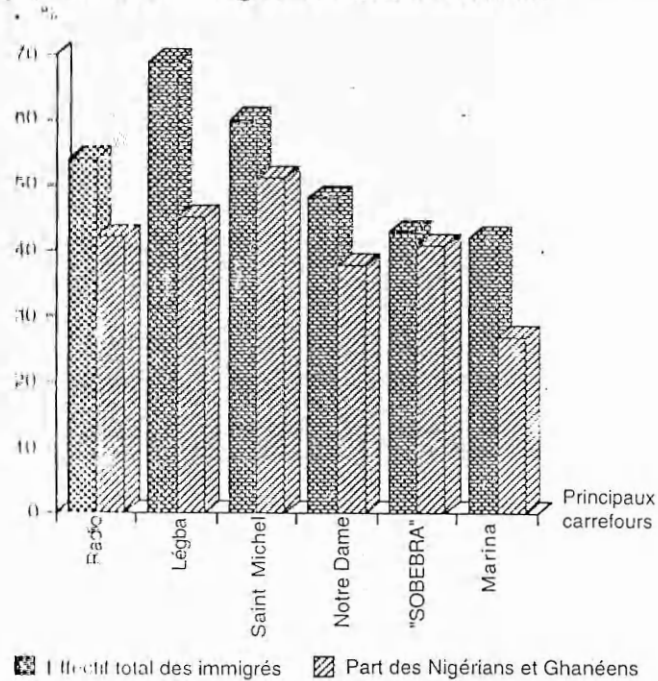


Graph 13 : Au carrefour SOEBRA



Cette enquête nous fournit également d'intéressantes informations sur la part relative de chaque communauté immigrée dans le petit commerce, en particulier dans la vente à la sauvette. Ainsi, si la plupart des nationalités ouest-africaines sont présentes (Ghanéens, Nigériens, Nigériens, Togolais, Burkinabè, Guinéens, Maliens, Sénégalais), on observe que Ghanéens et Nigériens sont les plus nombreux quel que soit le carrefour considéré comme le montre le graphique ci-après.

Graphique n°14 : Part des Ghanéens et Nigériens dans la population des immigrants "vendeurs à la sauvette"



La forte représentation des immigrés Ghanéens et Nigériens dans ce sous-secteur s'explique par le fait que la quasi totalité des produits vendus à la sauvette provient de la contrebande avec le Nigéria. Or, la pratique de la contrebande nécessite la connaissance des circuits et les filières les mieux porteuses. Les Nigériens et les Ghanéens sont justement ceux qui connaissent et maîtrisent le mieux ces circuits. Cette maîtrise repose sur la connaissance de la langue anglaise, des pratiques courantes en la matière et du fonctionnement du *na'ra* sur le marché parallèle. La forte représentation des immigrés ghanéens et nigériens se fonde donc sur des facteurs liés à la civilisation et à l'économie.

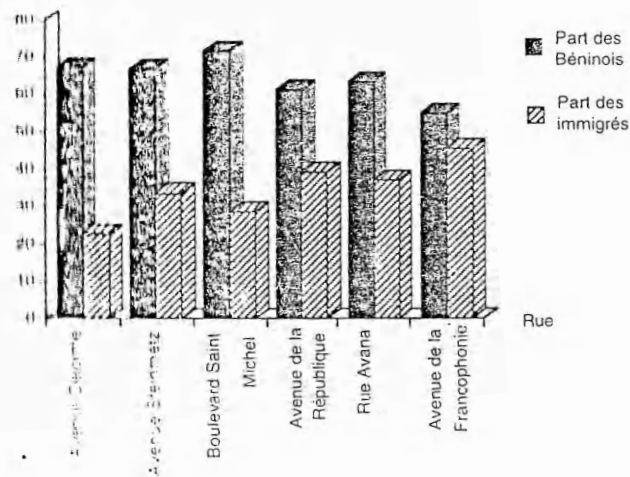
Par contre, la faible représentation des Béninois semble s'expliquer par des facteurs psychologiques et sociologiques. En effet, beaucoup de béninois estiment que ce genre d'activité comporte trop de risques et de surcroît, dégradante. On comprend alors que ceux qui l'exercent sont pour la plupart des enfants de 12 à 20 ans, des domestiques ou des enfants confiés. Très souvent, certains commerçants utilisent également des jeunes gens qui vendent à la sauvette dans la rue pour aller à la rencontre de la clientèle qui n'a pas le temps d'aller jusqu'aux étalages fixes, ou en ville pour écouler les produits invendus ou invendables. A ces jeunes, ils payent entre 150 et 200F par jour.

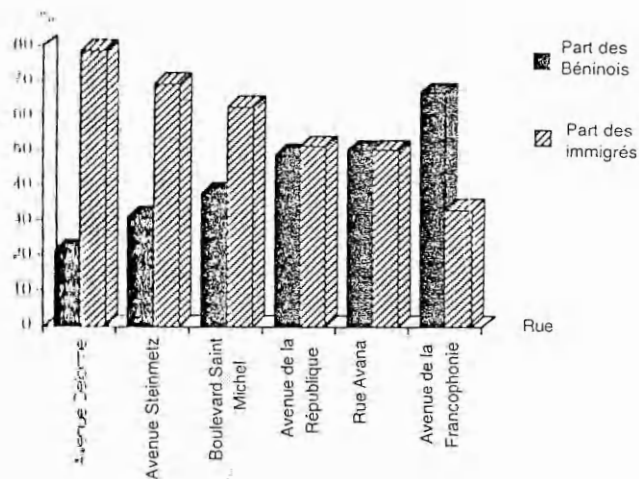
Béninois et immigrés dans les activités de service

Ici également, l'impact doit être perçu à deux niveaux: les activités semi-sédentaires et les activités ambulantes. Le niveau intermédiaire des services reste encore dominé par les nationaux qui en contrôlent 66% des activités contre 11% pour les immigrés. Ce contrôle s'exerce aussi bien dans

les secteurs centraux que périphériques de la ville. Mais la tendance s'inverse lorsqu'on considère les activités ambulantes. Ces dernières sont contrôlées à près de 61% en moyenne par les immigrés. Certaines activités sont même monopolisées par les immigrés. C'est le cas par exemple des conducteurs et circueurs ambulants. Mais il faut signaler à ce sujet, que ces derniers temps, on note la présence discrète des Béninois dans ces activités. Leur proportion est cependant négligeable.

Graphique n° 15 et 16 : Béninois et immigrés dans les sous-secteurs semi-sédentaire et ambulant des services





La quantification de la part de chaque communauté dans les activités de rue indique que les immigrants sont présents dans tous les secteurs d'activités. Le schéma qui se dégage est que les béninois sont majoritaires aux niveaux supérieur et intermédiaire des activités de rue tandis que le niveau inférieur (activités ambulantes) est contrôlé par les immigrants. Mais quelle marque cette répartition structurelle imprime-t-elle à la cohabitation entre les deux communautés?

Quelques aspects de la cohabitation dans la rue

La présence des étrangers sur un sol national de quelque forme, de quelque origine ethnique qu'elle soit, pose toujours des problèmes de cohabitation. En effet, les mouvements migratoires mettent en relation des peuples

ayant une histoire, une culture et des traditions auxquelles ils étaient attachés et qui sont différentes de celles des milieux hôtes. L'immigré est souvent perçu comme un nouveau venu pour partager les ressources disponibles déjà trop maigres. En temps de crise et de montée de chômage, les rapports entre immigrés et autochtones peuvent devenir franchement conflictuels.

Comment autochtones et immigrés se perçoivent-ils?

Se poser une question du genre revient à examiner les rapports étrangers-autochtones sous deux angles: la perception qu'ont les autochtones de la présence des immigrés sur leur sol et le sentiment qu'expriment les immigrés eux-mêmes sur leurs rapports avec les béninois. Cette double perception pose en d'autres termes la question de la cohabitation entre les communautés étrangères et les nationaux. De ce point de vue, il faut dire que d'une façon générale, les immigrés ouest-africains employés dans le secteur informel et résidant à Cotonou entretiennent de bons rapports avec les béninois. Le sondage d'opinion réalisé à cet effet, le 13 Avril 1994 auprès de 200 béninois a donné les résultats suivants

Tableau n° : Perception des béninois de la cohabitation avec les immigrés

Cohabitation	Effectif	%
Facile	150	75
Difficile	28	14
Indifférence	22	11

Source: Enquête de terrain

Dans la ville de Cotonou, l'immigré, du moins ceux de la catégorie ayant fait l'objet de notre étude, est donc globalement bien perçu par les autochtones. Un premier élément d'explication peut résider dans le fait que le Bénin est un pays pauvre et que les activités exercées par les immigrants sont généralement des activités dont la création découle de l'initiative propre de l'immigré lui-même. Les conflits liés à l'accès à l'emploi sont donc très rares voire inexistants. Bien au contraire, les béninois reconnaissent quasi unanimement que les immigrants sont des experts dans les activités qu'ils exercent. Leur dynamisme fait d'eux des "piliers" incontournables dans le domaine des petites activités de rue.

Les avis défavorables exprimés sur la cohabitation avec les immigrants ouest-africains s'adressent en particulier aux jeunes immigrants qui sont acceptés avec beaucoup de méfiance par les béninois. On leur reproche pêle-mêle l'inconstance de leurs rapports sociaux. Certains les traitent avec mépris à cause des surprises désagréables qu'ils font aussi bien à leurs confrères qu'à leurs hôtes. Ils prennent parfois des risques qui laissent penser que pour eux l'espèce humaine n'a aucune valeur. D'autres béninois les méprisent pour leur délinquance avec son cortège de vol, d'alcoolisme et de tabagisme. Certains préjugés pèsent sur eux : coups bas, trafic de tous genres (stupéfiants, armes). Certains béninois leur font porter la charge de certains maux qui détériorent l'environnement social. Les groupes ethniques qui font l'objet des critiques les plus acerbes sont les ashantis du Ghana, et les Ibo du Nigéria. Les immigrants eux-mêmes gardent plutôt une impression favorable des béninois.

Ils sont quasi unanimes à reconnaître que les Béninois sont hospitaliers, accueillants et tolérants vis-à-vis des étrangers.

Quant aux activités des immigrants dans la ville de Cotonou, Les différentes opinions exprimées sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau IV - Opinion des Cotonnois sur les activités des immigrants (%)

Catégories socio-professionnelles	Opinion		
	Favorable	Défavorable	Indifférence
Chef de ménage sans revenus	72,9	6,25	20,85
Salariés du secteur formel	60,8	21,7	17,5
Salariés du secteur informel	48,8	31,7	19,5
Indépendants	42	47,7	10,3
Ensemble	53	31,5	15,5

Source : Enquête personnelle

Innovateurs, des inventeurs de nouveaux métiers qui permettent aux autochtones de satisfaire plus facilement et à bas coût certains besoins et parfois de se mettre à leur école pour survivre. Les actifs béninois leur concèdent le mérite d'avoir incité certains béninois au travail par la concurrence à travers les petites activités marchandes qui sont désormais considérées comme créatrices d'emploi et dotées d'une souplesse d'adaptation. Les cotonnois reconnaissent aussi à ces immigrants le rôle remarquable qu'ils jouent dans le secteur informel qui offre des modèles les plus simples et les moins chers pour améliorer l'efficacité de la force de travail. Ils fournissent entre autres, des services réels et nécessaires qui constituent un des plus grands réservoirs de capacité d'adaptation et d'intervention existant dans la ville. Les résultats de ce sondage indiquent que les autochtones actifs

salariés du secteur informel et les indépendants émettent un fort pourcentage d'avis défavorables sur la présence des immigrés et de leurs activités. Ce fort pourcentage ne doit pas être interprété comme une attitude hostile ou de rejet mais plutôt comme une crainte du dynamisme de ces concurrents d'un genre particulier qui emploient des techniques de "marketing" agressives pour imposer leurs articles ou services aux clients à des prix défiant toute concurrence. A titre d'exemple à leur implantation à Cotonou, les cordonniers, coiffeurs et couturiers ambulants immigrés ont dû affronter l'hostilité entre les pratiquants locaux.

Problèmes

La concurrence entre pratiquants des petits métiers de rue Autochtones et immigrés impliqué dans les petits métiers de rue sont tous animés par un esprit de compétition. Il se développe une vive concurrence entre ces deux catégories. La compétition peut prendre plusieurs formes: sous sa forme la plus fréquente, elle se manifeste par la baisse du prix des produits et services vendus par les immigrés. Ceux-ci maîtrisant mieux les filières d'approvisionnement des produits à bas coût, en particulier sur le marché nigérian. Dans certains cas, la baisse des prix se fait au détriment de la qualité des produits et services offerts aux clients. Cependant, plus que la concurrence que se livrent immigrés et Béninois dans l'exercice de leurs activités, c'est l'attitude ambiguë des pouvoirs publics qui constitue le problème fondamental de la cohabitation.

L'attitude ambiguë des pouvoirs publics

Suivant les cas l'attitude des pouvoirs publics va de l'acceptation à la répression en passant par l'indifférence. Pour les pouvoirs publics, le secteur informel a tendance à devenir une panacée à la grave crise à laquelle ils sont confrontés, c'est une véritable soupape de sécurité qui permet d'éviter les troubles sociaux. Par conséquent on ne cherche plus à contrarier ses activités, au contraire on essaie de les connaître pour mieux les encadrer⁵.

Mais c'est surtout le niveau inférieur des petites activités urbaines et en particulier la vente à la sauvette qui s'attire la répression des pouvoirs publics. On reproche péle-mêle aux vendeurs à la sauvette: de salir les rues, d'être de mêche avec les propriétaires de boutiques (complicité qui est source de perte pour les pouvoirs publics, car les vendeurs à la sauvette ne payent ni taxes ni impôts), de vendre des objets volés, d'occuper anarchiquement les rues, les parkings et autres lieux publics, On leur reproche également d'être à l'origine de certains accidents qui se produisent au niveau des feux de signalisation. Le numéro quotidien pro-gouvernemental "LA NATION" 1277 du 14 juillet 1995 rend bien compte de l'état d'esprit des pouvoirs publics. (voir annexe n° 1

La répression s'intensifie à l'occasion de certaines manifestations à caractère internationale comme par

⁵ Voir par exemple l'étude faite sur le secteur informel 1990 par Sourou Joseph ATTIN "Perspectives de passage du secteur informel au secteur formel au Bénin (coût de la légalité)". Le but de cette étude est d'évaluer les entraves à l'action et au développement du secteur informel afin de formuler des recommandations pour y remédier. Dans ce cadre, il a été procédé à l'évaluation empirique des effets ayant trait aux obstacles institutionnels et légaux pour mieux apprécier les difficultés que rencontrent les acteurs dans ce secteur. Cette étude a été menée au titre du Programme mondial de l'emploi du BIT;

générale de préjugés favorables. Ils apportent une impulsion aux petites activités de rue par leur dynamisme et leur maîtrise des filières du commerce clandestin avec le Nigeria. Loin d'être un lieu d'affrontement, la rue se comporte comme un espace privilégié où se développent d'intenses réseaux de solidarité entre immigrés ouest-africains et autochtones. Les liens séculaires de toute sorte (matrimoniaux, lignagers, amicaux) qui se sont maintenus entre les peuples du Golfe de Guinée expliquent en grande partie cette situation.

Annexe n° 1: Coupure de presse du quotidien "LA NATION"

Actualité Nationale

Occupation anarchique des trottoirs de Cotonou par les vendeurs

Un véritable casse-tête pour les piétons

par Romuald BINAZON

Certains vendeurs des marchés et de la ville de Cotonou disposent anarchiquement - et parfois volontairement - de leurs étalages sur les trottoirs au détriment sur la chaussée.

Ce comportement laisse entendre qu'il n'y a pas de possibilité de faire si les usagers prennent soin de leur service.

A l'heure de pointe, les vendeurs de produits pharmaceutiques, en particulier, occupent les trottoirs, empêchant les piétons de passer librement. Le drame est venu, au moment de la circulation, d'un bus qui a été bloqué par un vendeur de produits pharmaceutiques. Le conducteur a dû attendre pendant plusieurs minutes avant de pouvoir continuer son chemin.

De nombreux cas d'accidents graves ont été signalés, notamment à Cotonou et à Cotonou. Le service qui s'est produit non loin de la banque des Deux Assés et qui a coûté la vie à six personnes, constitue de nombreux commentaires.

En tombant dans un trou, le conducteur d'un taxi-moto s'est blessé gravement. Le fait est que les vendeurs, en occupant les trottoirs, empêchent les piétons de passer librement.

Le cas de Cotonou s'est produit plusieurs fois. Les vendeurs de produits pharmaceutiques, en particulier, occupent les trottoirs, empêchant les piétons de passer librement. Le drame est venu, au moment de la circulation, d'un bus qui a été bloqué par un vendeur de produits pharmaceutiques.

En installant anarchiquement les marchandises sur les trottoirs, les vendeurs perturbent les piétons, gênent par exemple la circulation. Les vendeurs qui s'obstinent à faire doivent savoir que le trottoir, un espace plus élevé que la chaussée, généralement bitumée ou dallée est aménagé aux dépens des trottoirs pour la circulation des piétons.

Décourager les comportements du genre

Les agents de la voirie et de la Circosurtroupe Urbaine de Cotonou (CUU) devraient proposer à présent d'empêcher la vente des produits de consommation pour que la force reste à la loi.

La police qui fait déjà un travail assez appréciable sur le plan de la sécurité publique, doit être encouragée à poursuivre son action.

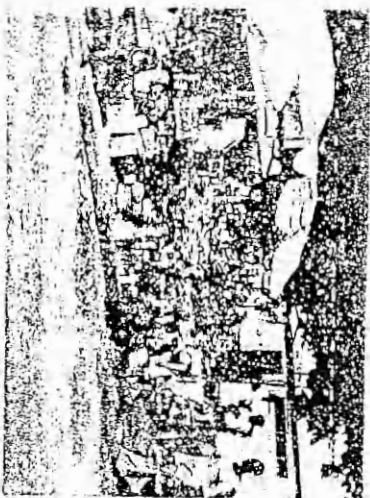


Photo M. Djédji

Le nouveau visage que Cotonou connaît avec l'ouverture de son port, a permis de créer de nouvelles habitudes. Les vendeurs de produits pharmaceutiques, en particulier, occupent les trottoirs, empêchant les piétons de passer librement.

Notes bibliographiques

AMIN; S. (1974): Modern migrations in West Africa. Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest, Londres, Oxford University Press.

AMSELLE; J.-L. (1976), Les migrations africaines, Paris, Maspero.

ANTHEAUME (E.) (1973), Contribution à l'étude de l'artisanat à Lomé, Lomé, ORSTOM, 69 p.

ARCHAMBAULT; E.; GREFE; X. (1984); Les économies non officielles, Éd. La Découverte, Paris, 248 P.

BAIROCH, P. (1975), Le chômage dans les pays en voie de développement, Genève, BIT

BENHADJI; A. (1975): Migration, Emploi et Développement. Institut International d'Etudes Sociales, Genève, 22 p.

BUGNICOURT; J. (1973): Economie infra-urbaine et marginaux: quelques éléments pour une controverse, Dakar, IDEP.

BUGNICOURT; J. et al. (1981): Transports suburbains Quelle politique des « petits transports urbains dans le Tiers Monde », Dakar, ENDA, 149 p.

CHARMES; J. (1985): « Secteur non structuré, politique économique et structuration sociale en Tunisie, 1970-1985 », M. Camau éd., Tunisie, politique et Société, CNRS « Connaissance du Monde Arabe ».

CHARMES; J. (1987): « Débat actuel sur le secteur informel » Revue Tiers-Monde, Tome XXVIII, n° 112, octobre-décembre, pp. 855-875.

FOUGEYROLLAS, P. (1971): La question nationale et les phénomènes migratoires en Afrique de l'ouest. Institut

Africain de Développement Economique et de Planification, Dakar 37 p.

EGG; J.; IGUÉ; O.J. (1987): « Commerçants sans frontières », Intertropiques n° 21, mars, pp. 15-17.

EGG; J.; IGUÉ; O.J. (1987): « Échanges invisibles et clandestins », Intertropiques, n° 22, pp. 4-7.

EKOUÉVI; K. A. (1984): Les expulsés du Nigéria: aspects démo-économiques: cas du Sud-Est du Togo. Mémoire de maîtrise, Université du Bénin, Lomé 52 p.

GERRY; Ch (1976.) Les travailleurs intermittents de Dakar: une force de travail « informelle », in "petits producteurs dans l'économie urbaine", Dakar, ENDA,

GUIBERT; J.H.(1979): Les petits producteurs urbains à Dakar: de la répression à la récupération, Paris, IEDES,

HASSAN; G. (1986): « Lagos, capitale de la contrebande », Le journal de l'économie africaine, n°25.

HART (K.), Informal income opportunities and the structure of urban employment in Ghana, in Journal of modern African studies, vol.II., Londres, mars 1973, PP. 61-89.

HAUSER (A.), Problèmes posés par l'évolution du nombre de chômeurs en milieu urbain africain, in Manpower and unemployment research in Africa, A new letter, vol. 6, n° 3, avril 1973.

HUGON, Ph.; ABADI; N. L.; MORICE, A. (1977), La petite production marchande et l'emploi dans le secteur « informel »: le cas africain, Paris, Institut d'Etude du Développement économique et social, Université de Paris I, 272 p. + volume d'annexes.

HUGON; Ph. (1980) :Dualisme sectoriel ou soumission des formes de production au capital, peut-on dépasser le débat?, in Revue Tiers Monde, n° 82, PP.229-260.

HUGON; Ph.(1980): Les petites activités marchandes dans les espaces urbains africains (essai de typologie), in Revue Tiers Monde, n° 82, , PP. 405-42G.

IGUÉ; O.J., (1983): « L'officiel, le parallèle et le clandestin: commerce et intégration en Afrique occidentale », Politique africaine, n° 9, pp. 29-51.

LANTIER (B.) et al., 1991, L'État et l'informel, éd. L'Harmattan, Paris, 207 p.

LOUP A. J. et al. (1976): Les migrations africaines; réseau et processus migratoires. F. Maspero, paris 126 p.

MONDJANNAGNI; A. (1984), « Quelques aspects historiques, politiques et sociaux de la frontière Dahomey-Nigeria », Etudes Dahoméennes, nouvelles séries, 1963, Porto-Novo, pp. 17-58.

MORICE, A. (1981), Les petites activités urbaines. Réflexions à partir de deux études de cas: les vélos-taxis et les travailleurs du métal de Kaolack (Sénégal), Paris, IEDES (Université de Paris I).

«LISSAN P. et NADJO B. (1981): Une approche des mouvements migratoires de population en République Populaire du Bénin. Mémoire de maîtrise de sciences économiques, FASJEP, (UNB), Abomey-Calavi, 55 p.

«NATIONS-UNIES (1980): Tendances et caractéristiques des migrations internationales depuis 1950. Etudes démographiques n°64, New York, 176 p.

NIHAN; G (1980), Le secteur non structuré, signification, aire d'extension du concept et application expérimentale, in Revue Tiers Monde, n° 82, avril-juin , pp. 261 -284.

SANTOS, M., L'espace partagé: les deux circuits de l'économie urbaine des pays sous-développés, M.-Th. Génin, Paris, 1975.